

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES.

25 centimes la ligne

RÉCLAMES.

50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
12	Jeudi.	s. Gaubert.	Castelnau, St-Sozy.
13	Vend.	se Lucie.	Cabrerets, St-Pantaléon, St-Pierre-Toi- rac, Anglars, Laverantère, Souillac, Montcabrier.
14	Sam.	s. Ursicse.	

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a
droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou
15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12
lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Paris,
à l'Agence centrale de publicité des Journaux des dé-
partements, rue du Bac, 93. — Norbert-Estibal, place
de la Bourse, 12. — Lafitte-Havas, 8, place de la Bourse.
L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon).	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulou- castel.	7 h. du m.
	Castelnau-Montrastier.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Labenne, l'Aveyron).	
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry.	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par-
tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL
DU LOT, qui doivent encore, sont invités à nous
en faire parvenir le montant dans nos bureaux.
Il sera fait traite sur les retardataires dans la se-
conde quinzaine de décembre. — Les frais de re-
couvrement seront à leur charge.

Cahors, 7 décembre 1861.

BULLETIN

Les nouvelles de New-York, arrivées à Lon-
dres, le 20 novembre, ne sont pas de nature à
calmer l'irritation du peuple anglais. — L'ar-
restation de MM. Mason et Slidell n'est pas une
violation de la loi internationale, disent les jour-
naux américains; et ils s'efforcent de le prouver
à l'aide de nombreux précédents britanniques.
Ils prétendent que le Trent était exposé à être
saisi, parce qu'il était porteur de dépêches des
insurgés. Une grande exaltation règne dans les
esprits; on en trouve la mesure dans la capture,
à New-York même, de la barque anglaise *Deobey*,
sous le prétexte de violation du blocus.

MM. Mason et Slidell ont été conduits à la
forteresse de Warren, malgré la demande faite
par lord Lyons que ces prisonniers fussent ren-
dus à l'Angleterre.

L'espoir d'une solution amiable paraît peu
probable aujourd'hui. Le *Morning-Post*, notam-
ment, expose, dans les termes les plus vifs, la
nécessité où se trouve l'Angleterre d'obtenir une
réparation ou de venger son outrage.

Les dépêches de Turin mentionnent qu'en vue
de la discussion qui allait s'ouvrir au Parlement,
les députés napolitains s'étaient réunis et avaient
délibéré qu'ils porteraient un blâme au sujet de
l'administration des provinces Napolitaines. Le
général Cialdini assistait à cette séance.

Une autre réunion, de 150 députés, où les
Ministres assistaient, aurait résolu de repousser

tout vote de blâme qui serait proposé par l'op-
position. Cette détermination aurait été prise à
la suite des explications données par le baron
Ricasoli sur les affaires de Naples, et desquelles
résulterait l'abolition de la lieutenance, confor-
mément aux vœux exprimés par le Parlement. La
lieutenance de Sicile serait aussi abolie.

La discussion sur les affaires de Naples et de
Rome ont commencé au parlement de Turin.
M. Ferrari a pris le premier la parole. Il a en-
gagé le ministre à imiter la conduite du Pié-
mont en 1849 et 1850, après Novarre: « Le Pié-
mont s'est tu; il est resté l'arme au pied, et
s'est préoccupé de rendre ses provinces libres et
heureuses, de manière que toutes les autres pro-
vinces de l'Italie en vinrent à désirer d'être an-
nexées au Piémont. »

Le système d'administration intérieure suivi à
Naples est ensuite critiqué par l'orateur. Il de-
mande compte du sang répandu et de la sûreté
publique compromise. Trois autres députés ont
pris la parole pour et contre le ministre. —
La discussion paraît avoir été fort calme.

Garibaldi est arrivé à Gènes. Il s'est rendu au
comité de prévoyance qu'il préside; il l'a en-
gagé à poursuivre son œuvre. Le soir, il a reçu
une ovation de la foule à laquelle, du haut de
son balcon, il a adressé quelques paroles cha-
leureuses.

Au lieu de rentrer à Caprera, comme il l'avait
résolu, Garibaldi vient tout à coup de changer
d'avis et de se rendre à Turin où l'on ne l'atten-
dait plus. Il n'a pas assisté, il est vrai, à la
séance des députés du 4; mais il est évident
que l'ancien dictateur de Naples va prêter main-
forte à l'opposition contre le baron Ricasoli, si
ce dernier ne se résigne pas à accepter les vues,
au moins du centre gauche, conduit par M. Ra-
tazzi. Que sortira-t-il de son intervention? Il serait
difficile de le dire aujourd'hui. Mais on pourrait
presque affirmer, à coup sûr, que le Parlement
italien va entrer dans la phase des éventualités
inattendues.

Les autorités de Craco et de Basilicate, chan-
gées par les bandes, viennent d'être réintégrées
dans leur fonctions, par les gardes nationales.
Les rapports des commandants militaires louent
la bravoure de cette milice, à l'aide de laquelle
la levée des recrues s'effectue régulièrement.

Le corps des fonctionnaires de Pesth s'est
présenté, le 30 novembre, au gouverneur-lieu-
tenant. En le félicitant, le comte Palffy a exprimé
l'espoir de voir les questions qui intéressent la
Hongrie recevoir leur solution, avec l'aide de la
majorité des hommes de bon sens.

Le journal officiel du royaume de Pologne,
en date du 29 novembre, contient un rescrit
impérial qui relève le général Soukhazanet de
ses fonctions de ministre de la guerre. Ce journal
fait remarquer que l'Empereur, en signant, a
daigné ajouter de sa propre main à la formule :
« Votre affectueux, » les mots : « et reconnais-
sant. »

Le général Kryjanowski est confirmé dans
ses nouvelles fonctions de gouverneur militaire
de Varsovie, et le colonel Fanshaw dans le poste
de gouverneur civil d'Augustowo.

Une dépêche adressée au *Czas* de Cracovie,
annonce la mort subite du général Lambert;
mais cette nouvelle mérite confirmation. Enfin,
nous apprenons, d'après un télégramme de
Breslaw, que la démission du marquis Wielo-
polski aurait été retirée.

La division navale française du Mexique, sous
le commandement du contre-amiral Jurien de la
Gravière, est arrivée à Ténériffe et repartie de
ce port le 25 novembre. — L'état sanitaire de
la flotte est parfait.

A. LAYTOU.

Le Sénat s'est réuni lundi, à deux heures, dans
ses bureaux, pour nommer les commissaires chargés
de l'examen du sénatus-consulte qui lui a été présenté.
Le débat préliminaire s'est prolongé jusqu'à près
de cinq heures dans quelques bureaux.

Voici, d'après les renseignements que nous avons
pu recueillir, les noms des commissaires nommés :

1^{er} bureau. — MM. le marquis d'Audiffret et Stourm.
2^e bureau. — Méréme et le général comte de
la Rüe.
3^e bureau. — Barthe et Dupin.
4^e bureau. — les comtes Boulay de la Mour-
the et de Casabianca.
5^e bureau. — le président Troplong et de For-
cade.

On croyait que M. Troplong, président du Sénat,
serait chargé de faire le rapport.

BONIFACE DEMARET.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Marseille, 5 décembre.

On mande de Constantinople, 27 novembre.

La prépondérance acquise par l'influence autri-
chienne réaccrédite le bruit de l'existence d'un traité
secret entre la Porte et l'Autriche.

Le colonel hongrois Schneider qui a été destitué
et mis en prison sera, dit-on, exilé à Trébizonde, sur
l'accusation de menées politiques formulée contre
lui, par l'ambassade d'Autriche.

Londres, 5 décembre.

La Gazette officielle publie dans une édition extra-
ordinaire une proclamation de la reine défendant
l'exportation des armes et des munitions, ainsi que
d'autres articles de guerre, y compris le plomb.

Londres, 5 décembre.

Le Times réfute la lettre du général Scott, qui
pense qu'après l'insulte dont a été l'objet le pavillon
anglais, la première chose à faire ne serait pas de
donner une satisfaction complète, mais bien d'échan-
ger des arguments entre les ministres deux pays pour
arriver à un arrangement. Le général Scott ne connaît
rien aux sentiments du peuple anglais s'il pense que
les bonnes relations entre l'Angleterre et l'Amérique

Elle dissimula cependant.

« Si Gabrielle le désire, dit-elle, je ne m'y oppose
pas. »

Pour toute réponse, Gabrielle s'élança dans la voi-
ture, après avoir murmuré à l'oreille de son amie :
« Pas aujourd'hui; j'agis mal en la laissant seule
avec M. René dans l'inquiétude où la voilà. »

— Et que vous partagez, répliqua M^{me} de Som-
brelle d'un ton aigre-doux; allez, mon enfant, ce
serait cruel à moi de vous retenir. »

Elle avait raison; Gabrielle avait hâte de fuir Oli-
vette, qui lui paraissait ce jour-là d'une tristesse
mortelle. Chacun respira plus librement en arrivant à
Ternoure, et la marquise redoubla de soins pour
effacer la pénible impression qu'emportait son fils de
leur première visite à la veuve de Gustave. René
était brisé de fatigue et des suites de ses émotions;
mais sa mère et sa fiancée remerciaient Dieu, car
cette secousse avait laissé sa raison intacte, et mainte-
nant elles étaient sûres que la résignation prenait
dans son âme la place du désespoir.

CHAPITRE VI.

DIPLOMATIE DE LA BARONNE.

Robert avait suivi des yeux, quelques minutes
durant, la voiture de la marquise de Ternoure. Puis
il était rentré dans le jardin, où il déchirait avec
colère le bouquet oublié par Gabrielle, lorsqu'un
éclat de rire retentit à ses côtés. Il se retourna brus-
quement et aperçut sa sœur. Elle lui prit le bras, le
força, malgré sa résistance, à se promener avec elle,
et, riant toujours, elle lui dit :

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 7 décembre 1861.

UN ACCIDENT DE CHASSE (*)

N° 12.

CHAPITRE V. (Suite.)

ÉPANCHEMENTS ET IMPRUDENCE.

Elle trouva René triste, mais raisonnable; en
apprenant que M^{me} de Sombrelle était dans le voisi-
nage et désirait renouer connaissance avec eux, il
réprima un mouvement d'anxiété et répondit avec
douceur qu'il n'avait pas le droit de se soustraire à
une amitié si indulgente et si généreuse.

« Mon devoir, ajouta-t-il, est de me résigner au
supplice que sa vue me causera et de me joindre à
vous, ma mère, et à Gabrielle, pour adoucir son
veuvage, dont je suis l'auteur. »

Pourtant, mon fils, s'écria vivement M^{me} de
Ternoure, si tu dois trop souffrir de ce contact, nous
ne la verrons point; ta mère ne veut pas te torturer.

Mais moi, je veux être un homme, et non pas
un enfant; je vaincrai ma répugnance; c'est le
moindre sacrifice que je puisse faire à la mémoire de
Gustave. D'ailleurs, vous tenez, j'en suis sûr, à
montrer que je ne suis plus fou.

— On ignore que tu l'as été.

— Même la baronne ?

(*) La reproduction est interdite.

— Je l'espère, au moins; Gabrielle lui a parlé d'un
voyage et d'une maladie, voilà tout.

— Alors faisons-lui une visite; j'aime mieux cela
que de l'attendre; elle pourrait encore me prendre
au dépourvu.

— J'allais te proposer la même chose, » dit joyeu-
sement la marquise.

Quelques jours après, René, sa mère et Gabrielle
partirent ensemble pour Olivette. Grande fut la sur-
prise que leur arrivée causa à la baronne; à la vue
de René, elle pâlit et se troubla plus encore que lui-
même. C'était naturel; il venait, lui, préparé à la
revue et luttant d'avance contre l'émotion qui l'atten-
dait. Et pourtant elle fut si violente, l'aspect de cette
jeune femme en deuil rappela si vivement au marquis
la mort de Gustave, que M^{me} de Ternoure eut peur,
un moment, d'une nouvelle crise. René tremblait, en
proie à une agitation nerveuse qu'il ne parvenait pas
à maîtriser, malgré tous ses efforts, et sa voix mourait
dans son gosier. Emilie l'observait attentivement;
cette émotion si douloureuse, si vraie, parut l'aider
à triompher de la sienne ou la fit changer de nature.
Soit compassion, soit intérêt d'un autre genre, elle
attacha sur le marquis des regards d'une bienveillance
extrême, lui tendit la main en rougissant et lui parla
la première, de la voix la plus encourageante. Alors
René pleura de reconnaissance, et ses larmes le sou-
lagèrent. La conversation s'engagea, contrainte d'a-
bord et languissante; puis M^{me} de Sombrelle proposa
une promenade au jardin.

Là, une nouvelle épreuve attendait René : il ren-
contra, au détour d'une allée, Robert de Valbran;

peuvent être maintenues à l'aide de telles insinuations. Nous avons envoyé des dépêches à Washington, ajoute le *Times*, non pas pour ouvrir des discussions, mais pour demander la restitution des personnes illégalement capturées. Quand cette restitution nous aura été faite, alors nous serons heureux de discuter des questions de droit internationales, tant que les Américains le voudront.

Turin, 4 décembre.

Dans la séance de la Chambre des députés, M. Ratazzi déclare que vouloir rendre responsable le gouvernement de l'insuccès des négociations sur la question romaine et les désordres des provinces napolitaines est tout à fait injuste. Un autre ministère ne serait pas plus avancé. M. Ratazzi ne prétend pas faire l'éloge des documents présentés par M. Ricasoli. Ils n'ont pas eu d'existence diplomatique. Il est inutile de discuter et inutile aussi de se préoccuper de la question de savoir si M. Ricasoli aurait fait à l'Eglise des concessions dangereuses pour l'Etat. Rome est la capitale naturelle de l'Italie; son inauguration comme telle ne tardera pas. Je suis convaincu, dit l'orateur, que le gouvernement français veut la cessation de l'occupation militaire de Rome qui est contraire à l'opinion libérale française et contraire à l'opinion publique; elle est contraire aux vœux du Pape, qui ne se fie pas à la France, malgré les grands services rendus, et contraire aux intérêts de la France, qui veut dans le royaume d'Italie un allié fort. Le gouvernement français est un ami sincère, qui veut l'unité de l'Italie. Il nous a reconnus quand nous avons déjà proclamé Rome capitale de l'Italie; nos adversaires sont aussi les siens. M. Ratazzi parle de son voyage qui a été fait spontanément dans le but de procurer des amis à l'Italie, et il dément les bruits malveillants répandus sur ses intentions. Il faut détruire les préventions des catholiques sincères touchant la nécessité du pouvoir temporel, et les gagner à la cause de l'Italie. M. Ratazzi donne ensuite des conseils touchant l'administration intérieure, et il réproche la proposition de M. Ricciardi; il croit que le gouvernement français nous aidera contre le brigandage, il fait appel à la concorde et à l'union de toutes les fractions constitutionnelles. (Applaudissements unanimes.)

Turin, 4 décembre.

Contre toute attente, Garibaldi est arrivé à Turin; il n'assiste pas à la séance d'aujourd'hui.

Le député Ricciardi propose de transporter le siège du Parlement à Naples pour la session 1862.

Rome, 4 décembre.

Aujourd'hui, M. de Lavalette, ambassadeur de France, est arrivé à Rome.

Madrid, 4 décembre.

Le Sénat a approuvé l'adresse en réponse au discours du Trône, à la majorité de 141 voix contre 22.

Ténériffe, 27. — Le 25, on a vu passer 9 bâtiments de l'escadre française, y compris le *Masséna*.

Pesth, 5 décembre.

On assure que, par ordre de la chancellerie de la Transylvanie, toutes les assemblées des comités de cette province seront immédiatement dissoutes et que des mesures analogues à celles prises en Hongrie seront arrêtées par le gouverneur militaire. Le comte de Crenneville partira aujourd'hui pour la Transylvanie.

Le *Moniteur* vient de publier un rapport à l'Empereur, signé par M. de Persigny, et daté du 31 octobre, sur la situation des sociétés de secours mutuels, présenté par la commission supérieure d'encouragement et de surveillance.

Nous en reproduisons aujourd'hui le premier

pharagraphe qui fait connaître les résultats généraux de l'année 1860.

Sire,

Les résultats obtenus, pendant l'année 1860, par les sociétés de secours mutuels, ne s'écartent pas de la loi du progrès, dont la commission supérieure a reconnu la constante application depuis le décret de 1852.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'ANNÉE 1860.

Au 31 décembre 1860, il existait 4,327 sociétés de secours mutuels, comprenant 559,820 membres, dont 65,137 honoraires et 494,683 participants; ces derniers se divisent en 419,283 hommes et 75,400 femmes.

L'avoir total des sociétés, y compris le fonds de retraites, s'élevait à la somme de 25 millions 404,037 fr. 77 c.

Les recettes de l'année ont atteint le chiffre de 9,206,751 14 qui se décompose ainsi :

1° Souscription des membres honoraires.	758,862 68
2° Subventions, dons, legs.	481,698 74
3° Intérêts des fonds placés.	795,662 74
4° Cotisations des membres participants.	6,223,280 47
5° Droits d'entrée.	297,432 70
6° Amendes.	189,480 01
7° Recettes diverses.	460,343 83

Somme égale. 9,206,751 14

Les dépenses ont été de 7,065,553 91

Savoir :

1° Indemnités aux malades.	2,794,297 28
2° Honoraires des médecins.	918,468 32
3° Médicaments.	973,095 51
4° Frais funéraires.	280,957 08
5° Secours aux veuves et aux orphelins.	184,825 66
6° Pension d'invalidité et de vieillesse.	714,375 43
7° Frais de gestion.	419,844 81
8° Dépenses de mobilier, frais de fêtes et cérémonies.	387,930 75
9° Dépenses extraordinaires ou imprévues.	391,758 45

Somme égale. 7,065,553 91

Les recettes excèdent les dépenses de 2,141,197 23

La comparaison de ces chiffres avec ceux de l'année précédente, présente, pour l'année 1860, une augmentation de 209 sociétés, de 25,584 membres, dont 3,759 honoraires et 21,825 participants. L'augmentation de l'avoir total a été de 2,415,386 fr. 04 c., y compris les sommes dont le fonds de retraites s'est accru en 1860.

Pour extrait : A. LAYTON

Chronique locale.

L'administration a adressé des éloges au nommé Bouyssou (Paul), âgé de huit ans, de la commune de Soturac, pour avoir sauvé, le 7 octobre 1861, une jeune fille qui était en danger de se noyer dans la rivière du Lot.

Le sieur Magdelain (Jean-Ferdinand), brasseur à Cahors, comparait hier, devant le Tribunal correctionnel, sous accusation de publication de nouvelles fausses et de nature à troubler la paix publique.

Le 27 octobre dernier, le sieur Magdelain faisait courir le bruit qu'il avait trouvé dans le

trou de la serrure de la porte d'entrée de sa maison un billet anonyme portant menace d'incendie, et il faisait remettre à M. le Maire de Cahors le billet dont il s'agit. La menace devait recevoir son exécution dans la nuit du 28 au 29. Le 28, en effet, vers les huit heures du soir, le feu se déclarait à un tas de paille déposé sous un hangar dépendant de la brasserie. Une enquête fut ouverte à la suite de ces faits et amena l'arrestation du sieur Magdelain.

Après plusieurs interrogatoires, Magdelain avoua être l'auteur du billet et avoir allumé lui-même la paille du hangar. Il déclara n'avoir eu d'autre but que de se jouer de l'émotion publique. L'emoi fut grand, en effet, dans la population, trop grande même aux yeux du tribunal correctionnel, qui a condamné le facétieux brasseur à un an de prison.

Notre correspondant de Gramat nous écrit la lettre suivante :

Gramat, le 4 décembre 1861.

Monsieur le Gérant,

La commune de Gramat vient d'être le théâtre d'un tragique événement.

Le sieur Jean Pons, ouvrier mineur, âgé de 45 ans, originaire de Labastide-Murat, marié depuis quatre mois dans la commune de Gramat, a été trouvé mort dans la nuit du 1^{er} au 2 du courant, vers minuit, dans un chemin rural, à 3 kilomètres de la ville. M. le commissaire de police, immédiatement prévenu, s'est transporté sur les lieux.

Le corps de ce malheureux était baigné dans une mare de sang; sa figure et sa tête portaient l'empreinte de blessures graves, mais on ne pouvait distinguer celles qui auraient occasionné la mort.

Le sieur Pons avait été vu, le dimanche, quittant la ville à la tombée de la nuit, dans un état d'ivresse qui a pu permettre de penser que sa mort était purement accidentelle.

L'autopsie faite hier et aujourd'hui en présence de M. le Procureur impérial, a révélé le crime d'assassinat dont on ignore encore le motif et l'auteur.

Le corps de la victime a été frappé d'une trentaine de coups de couteau; la plupart des blessures sont à la tête; la plus grave, portée à la gorge, paraît avoir déterminé la mort.

La rumeur publique attribue ce crime à une vengeance particulière; la justice informe avec la plus grande activité.

Veillez agréer, etc.

Le 4 décembre, à quatre heures du matin, un incendie a éclaté à l'établissement des Frères de l'école chrétienne de Souillac. Le feu, qui a d'abord pris à la cheminée a bientôt envahi une partie de la maison, et n'a pu être éteint qu'à six heures du matin.

Les pertes sont évaluées à 3,000 fr. L'établissement était assuré à la compagnie de l'Union.

« Un journal de Londres annonce que lord Keath, qui depuis de longues années, souffrait d'un mal jusqu'ici réputé incurable, la goutte, vient de se guérir par un procédé extrêmement

frère qu'un côté de la question. Elle se gardait bien de lui dire que, pour partager l'amour de René, Gabrielle n'avait pas attendu les encouragements de la marquise.

« Quand tu voudras, poursuivait-elle, lutter sérieusement avec M. de Ternouze, quand tu prendras la peine de montrer à M^{lle} Norvil qu'il y a au monde un homme aussi riche, presque aussi noble, d'un esprit plus sain que son langoureux amant, qui sait lequel des deux l'emportera ?

— Cela pourrait être vrai si nos prétentions s'étaient produites en même temps. Mais il serait déloyal de faire la cour à M^{lle} Norvil, la sachant fiancée à un homme que nous traitons d'ami.

— Dans les circonstances ordinaires, oui, sans doute; ici, au contraire, cette prétendue déloyauté est un devoir.

— Un devoir ! je ne te comprends pas, ma sœur.

— Si tu savais une jeune fille livrée en de mauvaises mains et près de faire volontairement, mais sans en avoir conscience, le sacrifice du bonheur de sa vie, ne l'arracherais-tu pas au danger qui la menace ?

— Je la sauverais, dussé-je verser mon sang ! s'écria Robert, dont l'imagination s'enflammait.

— Même sans l'aimer ?

— Sans la connaître, répondit-il avec emphase. Est-il besoin d'aimer une femme pour la défendre ?

— Eh bien, sauve donc celle que tu aimes.

— Quel danger court-elle ?

— Je te l'ai dit : celui d'être malheureuse toute sa vie. Cette pauvre enfant est le jouet de la marquise. On va lui faire épouser un fou.

simple et à la portée de tous les gens du monde. Ce lord, assez excentrique du reste, comme tout Anglais pur sang, s'est fait mettre en futaille :

« C'est dans un vaste tonneau vide, où avait séjourné pendant cinq ans un vin généreux d'Espagne, que notre goutteux s'est enfoncé le corps, moins la tête, qu'une ouverture ménagée permettait de laisser à l'air. Claquemurée dans la futaille, son individualité, plongée dans la pénétrante vapeur qui se dégageait des parois de la futaille chauffée à distance, s'est tellement imprégnée du suc onctueux et capiteux, qu'on l'a sorti de là ivre-mort.

« Couché ensuite dans un lit chaud préparé par ses gens, il a transpiré abondamment, et quand il s'est trouvé grisé de vapeur et de chaleur, il a sauté au bas du lit comme s'il eût été dans les ondes de la fontaine de Jouvence, rajeuni, rafraîchi et pas du tout endolori, et, de plus, débarrassé de son ennemie. Avis aux goutteux. Il ne faudrait pas avoir une vieille futaille pour se priver d'en faire l'essai.

Si la chose est à la lettre, comme l'assure le journal auquel nous empruntons ce fait, nous pouvons ajouter, à notre tour, qu'elle n'est pas nouvelle. Montaigne, dans ses *Essais*, si nous avons bonne mémoire, cite un personnage anglais qui imagina de prendre un bain de vin de Malvoisie pour se guérir de la goutte qui le tourmentait, et dont il fut tout-à-fait débarrassé au sortir du précieux et bienfaisant liquide.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Le spectacle de Jendi a été des plus attrayants et méritait, certes, une plus grande affluence de curieux. Les Dames, surtout, se sont privées d'une délicieuse soirée. Espérons, pour elles-mêmes comme pour la troupe, que leur abstention ne sera pas d'une plus longue durée. Tous les acteurs ont rivalisé de bonne volonté; ils se sont parfaitement acquittés de leurs rôles; tous ont mérité les plus chaleureux applaudissements. Le succès du second début a été complet.

Nous avons eu le plaisir de retrouver dans le premier vaudeville, *Le camp des bourgeois*, une bonne artiste, M^{lle} Rivière, dont nous avons pu, l'année dernière, apprécier les qualités dramatiques. Tout le monde se rappelle encore, l'expression, le sentiment, le naturel de M^{lle} Rivière, dans les rôles qui lui étaient confiés.

M. Raoul, artiste nouveau, a aussi joué dans ce vaudeville; il a interprété son rôle avec succès. Ce jeune artiste promet beaucoup; il s'est fait surtout remarquer dans les deux dernières pièces par un naturel parfait.

Georges, cet aimable comique, qui a su s'attirer les bonnes grâces du public Cadurcien, les années précédentes, a débuté Jeudi dans *Les premières armes de Richelieu*; il remplissait le rôle du baron de Bellechasse. Les applaudissements qui ont salué son entrée en scène ont dû être pour lui la meilleure preuve des bons souvenirs qu'il avait laissés parmi nous. Son apparition a été le signal

— Mais il ne l'est plus !

— Tu crois ? Pour ma part, je n'en répondrais point, et, à la place de Gabrielle, je tremblerais. On ne guérit jamais bien de ces sortes de maladies. En admettant même qu'il n'eût plus d'accès de folie furieuse — car on dit qu'il en a eu de très-dangereux, — il restera toujours un monomane, un misanthrope poursuivi par ses regrets et ses remords.

— Que parles-tu de remords ? Le marquis n'a aucune faute sur la conscience.

— En effet; mais, dans une âme timorée, des souvenirs sinistres sont poignants comme le remords. La preuve que, malgré son innocence, il s'adresse des reproches, c'est sa folie même. Crois-moi, il restera toujours d'humeur sombre et mélancolique et fera à sa femme une vie fort triste. Gabrielle est sensible, délicate et d'une santé frêle; elle se consumera d'ennui et de chagrin, et ce mariage, indigne d'elle, abrégera ses jours.

— Si je savais cela !... s'écria Robert d'une voix menaçante.

— Ou bien, autre perspective plus désolante encore, le mariage n'aura pas lieu. Je connais la marquise; elle pousse l'orgueil de race jusqu'à ses dernières limites. Si, dans un moment d'anxiété pour son fils, elle a oublié que Gabrielle n'est pas noble, elle s'en souvient aujourd'hui, j'en suis sûr. Elle a toujours eu beaucoup d'ascendant sur le marquis, et maintenant plus que jamais il doit avoir pris l'habitude de se laisser conduire par elle. Elle le détournera de ses desseins sur Gabrielle, si toutefois il en a jamais eu de bien sérieux.

Vicomtesse de LERCHY.

(La suite au prochain numéro.)

« Ne te fâches pas, c'est plus fort que moi, Robert.

— Je te parais donc bien ridicule ?

— Un peu, je l'avoue. Maltraiter de pauvres fleurs innocentes parce qu'une enfant les a dédaignées !

— Tu as l'œil pénétrant, ma sœur, répondit Robert en rougissant.

— Compliment immérité ! N'est-il pas tout naturel de s'éprendre d'une si charmante personne ?

— Hélas !

Déjà Robert ne déchirait plus les roses; il les effeuillait avec lenteur; la colère avait fait place au découragement.

« Hélas ! répéta sa sœur en le contrefaisant. Qu'est-ce que ce mot-là, monsieur le comte ? Un gentilhomme dit-il jamais : « Hélas ! » Ce n'est pas soupçonner qu'il faut, c'est agir, c'est combattre, c'est disputer à votre adversaire la conquête que vous ambitionnez.

— Trop tard, Emilie; elle est à lui; ils s'aiment, et tout dénote qu'ils sont fiancés.

— Eh bien, il s'agit de les empêcher d'aller jusqu'au mariage.

— Comment y parviendrais-je, puisque c'est lui qu'elle préfère ?

— Prouve-moi cela.

— Eh ! mon Dieu, c'est clair comme le jour. Il faut être aveugle pour conserver des doutes après ce qui s'est passé tout à l'heure.

— Que s'est-il donc passé ? Tiens, mon frère, c'est toi qui es aveugle, ou plutôt lâche et timide. Je n'aurais pas cru un Valbrun capable de se rebuter au premier pas et de céder devant des obstacles imaginaires.

— Imaginaires ? Allons donc !

— Certes. Il n'est à mes yeux qu'une barrière infranchissable pour un prétendant.

— Aux miens non plus : c'est que l'objet de son amour aime ailleurs.

— Et si Gabrielle n'aime pas réellement M. de Ternouze ?

— Emilie, Emilie, ne me donne pas d'espoir trompeur; ce serait cruel.

— Ecoute, Robert. Gabrielle n'est encore qu'une enfant, adorable de bonté, de candeur et d'innocence, mais faible, mais sans volonté, sans caractère, et dont une personne de quelque énergie fera tout ce qu'elle voudra. On lui persuade qu'elle aime le marquis, elle croit l'aimer. Il est le premier qui lui ait parlé d'amour, et la perspective d'un rang et d'un titre est bien faite pour séduire une jeune personne élevée comme elle dans le luxe et les plaisirs, mais à qui sa pauvreté et son existence obscure ne laissent plus en dernier lieu l'espoir d'un bon parti. Quand la marquise, qui avait besoin d'elle pour guérir son fils, l'a enlevée à la triste vie qu'elle menait à Montpelier, Gabrielle s'est crue transportée au faite du bonheur. M^{me} de Ternouze est habile; elle l'a caressée, accablée de témoignages d'affection, pour la gagner plus sûrement par le contraste de ces procédés avec le dédain qu'on lui montrait chez sa tante. Et puis, on s'attache aux personnes souffrantes que l'on soigne; Gabrielle a pour le marquis cette tendresse compatissante dont on se prend pour un enfant malade. Mais est-ce là de l'amour ?

— On le voit, M^{me} de Sombreille ne présentait à son

de l'hilarité générale. Comme Gustave, et peut-être à un plus haut degré, Georges possède le don d'exciter le rire aussitôt qu'il paraît. Rien de plus original que les scènes où il se rencontre avec Gustave, comme dans la *Femme aux œufs d'or*; c'est à en mourir de rire.

Après avoir parlé des artistes qui ont débuté Jeudi, et adressé à tous les éloges qu'ils méritent, exprimons toute notre admiration pour Mademoiselle Irma Aubry. — La plume la plus enthousiaste ne saurait porter trop haut le talent de cette artiste distinguée, qui réunit en elle, toutes les qualités d'une excellente comédienne. La grâce, l'élégance, une physionomie ouverte et sympathique, un sourire charmant une petite voix douce, juste et mélodieuse, tels sont les dons qu'elle tient de la nature, et comme pour les perfectionner, l'art a voulu lui donner à son tour : le jeu, la diction, le geste, ce goût suprême, ces finesses merveilleuses, qui sont le secret des grands comédiens.

Admirable dans le rôle de *Richelieu*, elle a été délicieuse dans la *Femme aux œufs d'or*, où elle a étalé une foule d'autres petits talents : danse, prononciation anglaise et espagnole, etc., auxquels le public s'attendait peu et qui ont augmenté l'enthousiasme général.

Mlle Aubry excelle dans tous les rôles ; elle dit comme elle sent, elle suit son inspiration, son inclination, son goût, et remplit ainsi le précepte de Diderot, un des juges les plus compétents et les plus autorisés : « N'ayez point d'appât ni de miroir, connaissez la bien-séance de votre rôle et n'allez point au-delà. C'est le visage, ce sont les yeux, c'est tout le corps qui doit avoir du mouvement, et non les bras. »

Dimanche, Mlle Aubry remplit le rôle de *Gentil-Bernard*, qu'elle a joué sur les principales scènes de France avec le plus grand et le plus légitime succès. Tout Cahors, les dames surtout, espérons-le, viendront la voir dans son rôle favori et passer ainsi une agréable soirée.

Louis LATTOU.

Dimanche, 8 décembre 1861, à 7 heures 3/4.

Pour les représentations de Mlle Irma AUBRY, artiste du théâtre du Palais-Royal.

Gentil-Bernard, ou l'art d'aimer, pièce en cinq actes mêlée de chant.

Mlle Aubry remplira le rôle de *Gentil-Bernard*. *Estelle, ou le père et la fille*, vaudeville en un acte, de Scribe.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 24 novembre 1861.

9 Versements dont 2 nouveaux... 4,889 f.
4 Rembours dont 0 pour solde... 855 »

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{er} 05^c ; 2^e catégorie, 95^c.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 85^c ; 2^e catég., 75^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{er} 20^c ; 2^e catégorie, 1^{er} 10^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c ; 2^e catégorie 1^{er} 05^c.

TAXE DU PAIN. — 9 octobre 1861.

1^{re} qualité 42 c., 2^e qualité 38 c., 3^e qualité 35 c.
Pour la Chronique locale : A. LATTOU.

Départements.

Corrèze. — Dans la nuit du 24 au 25 nov. un incendie, dont les conséquences sont des plus terribles, a éclaté au lieu de Monchibre, commune de Cublac.

Dans la soirée, une jeune fille inconnue, portant un enfant dans ses bras, s'était présentée à la porte du sieur Meyme, propriétaire dans ce village ; elle demandait la charité, et venait, disait-elle, de la Bachelierie (Dordogne).

La famille Meyme lui donna une place à la table et au foyer ; on eut soin de la mère et de la jeune fille.

Après la veillée, on les conduisit dans la grange où on leur avait établi un lit.

A peine y étaient-elles depuis une heure qu'on entendit les cris *au feu ! au feu !*. La toiture de la grange était couverte de flammes. Immédiatement les voisins organisèrent des secours, on ouvrit les portes de la grange, on fit sortir les bestiaux... A ce moment, un spectacle effrayant s'offrit aux yeux de ces gens venus pour arrêter les progrès de l'incendie.

Au milieu des flammes, on remarquait l'inconnue tenant son enfant dans ses bras et cherchant à sortir de cette fournaise ardente qui la dévorait. Pendant quelques secondes, on l'aperçut s'avançant vers la porte, mais tout à coup le plancher brûlé sous ses pieds se brisa

et on la vit disparaître et tomber au milieu du foyer même de l'incendie.

Le lendemain, enfouis dans les décombres, on retrouva les restes informes de cette malheureuse mère. Quant à son enfant, il n'en existait plus la moindre trace.

La cause de ce sinistre est attribuée à l'imprudence de l'inconnue. — L'immeuble n'était pas assuré.

(Le Corrèzien.)

Cantal. — Samedi dernier, vers huit heures du soir, des secousses de tremblement de terre ont été ressenties par les habitants de Saint-Flour, déjà familiarisés du reste, avec un phénomène dont ils ont éprouvé plus d'une fois, dans le courant de cette année, les atteintes heureusement fort anodines. (Moniteur du Cantal)

Pour la chronique départementale, A. LATTOU.

Paris.

6 décembre.

L'Empereur est arrivé aujourd'hui à dix heures et demie à Paris. S. M. était accompagnée de M. le général Fleury, de M. le colonel Vauvert de Genlis, ses aide-de-camp, et de M. Bourgoing, écuyer. L'Empereur a déjeuné aux Tuileries. A midi, S. M. a présidé le conseil des ministres. L'Empereur a dû repartir à quatre heures et demie pour Compiègne.

— Le *Moniteur* porte des nominations judiciaires. Sont nommés :

Conseiller à la Cour impériale de Toulouse, M. Granié, en remplacement de M. Tarroux, admis à la retraite.

Conseiller à la Cour impériale d'Agen, M. Moëllié, en remplacement de M. Calvet, admis à la retraite.

— Le *Moniteur* dément aujourd'hui la nouvelle d'un prétendu voyage de Sa Majesté l'Impératrice à Nice, donnée par plusieurs journaux du Midi. Cette nouvelle n'a aucune espèce de fondement, dit le *Moniteur*.

— Un décret impérial du 22 novembre, porte qu'il sera procédé à l'exécution des travaux nécessaires pour l'amélioration du port de Royan, sur la Gironde.

— Les électeurs de la Boulangerie de Paris ont procédé aujourd'hui au renouvellement partiel du syndicat.

Les syndics sortant désignés par le sort étaient : MM. Tixier, Félix et Deyrolle, plus M. Chicandard, démissionnaire. Les syndics élus sont : MM. Tixier, Chicandard, Plouin et Vauray aîné.

Le syndicat se trouve donc composé pour 1862 et 1863, de : MM. Malgra, Lamarre, Simon, Tixier, Chicandard, Plouin et Vauray aîné.

Pour extrait : A. LATTOU.

Nouvelles Étrangères

AUTRICHE.

Vienne, 1^{er} décembre. — On pense que S. M. l'Empereur sera de retour ici jeudi prochain. L'anniversaire de son avènement au trône sera célébré, comme tous les ans, par un service solennel dans la chapelle du château. A cette occasion, le président du conseil des ministres, l'archiduc Reynier, donnera demain un grand dîner.

(Presse de Vienne.)

Temeswar, 29 novembre. — Nous apprenons à l'instant que le patriarche baron de Rajacic est tombé gravement malade. On craint pour sa vie. (Gazette de Temeswar.)

— On lit dans l'*Ost-und-West* qu'à Pusztas-Csasz on a arrêté, le 27 novembre dernier, l'ex-député de la diète, M. Adalbert Nemeth, et qu'il a été conduit sous escorte à Bude.

POLOGNE.

Le grand rabbin Meijzels, détenu, comme on sait, dans la citadelle depuis plusieurs semaines, a été interrogé pour la première fois, il y a trois jours, par la commission militaire. Après ce premier interrogatoire, on a permis à la famille du grand rabbin de le voir dans sa prison.

(Journal de Posen.)

— On écrit de Varsovie au *Czas*, en date du 27 novembre :

« Une dépêche télégraphique, arrivée ici aujourd'hui, annonce la mort du général Lambert. Cette nouvelle a produit une impression profonde ; nous en attendons cependant la confirmation. »

On écrit au même journal :

« Nous tenons d'une personne bien informée les paroles suivantes, qu'aurait adressées l'Empereur au marquis Wielopolski à sa première audience : « Dans le moment où tous perdaient la tête et où mon autorité dans le royaume succombait, vous l'avez sauvée et vous n'avez pas perdu la tête. »

« La citadelle est de plus en plus encombrée. On examine les causes ; mais on ne peut rien découvrir. L'administrateur du diocèse, M. Bialobrzski, est très-malade, et son état s'aggrave de jour en jour dans la prison. Ces jours derniers ont été condamnés à servir comme simples soldats dans le corps d'Orenbourg, M. Kamienski, de

Plock, et M. Kolakowski, de Varsovie, fils de l'avocat ; l'étudiant Pongowski, sujet prussien, et l'employé Kosinski, ont été amenés de Kalish chargés de fers ; ils sont condamnés aux compagnies disciplinaires d'Orenbourg, pour avoir chanté dans les églises. »

ITALIE.

Turin, 3 décembre.

A la Chambre des députés Masolino, ayant parlé contre l'alliance française qu'il ne croit pas sincère, a soulevé des murmures et des dénégations et a été rappelé à l'ordre par le président. Le *Movimento* de Gènes publie une adresse des populations du Tyrol italien à Garibaldi, ainsi que la réponse du général engageant les signataires de l'adresse à espérer leur prochaine délivrance et à s'y préparer.

Garibaldi n'ira pas à Turin. On croit qu'il retournera demain à Caprera.

L'emprunt italien est à 68, 60.

Turin, 3 décembre.

La discussion continue avec calme à la Chambre des députés. Après M. Musolino, MM. Brofferio et Pisanelli ont pris la parole contre la politique intérieure du ministère, surtout dans les provinces méridionales.

On écrit de Naples : « Suivant un journal, 960 brigands se trouveraient entourés par la troupe dans la Romagne principale citérieure. »

Marseille, 3 décembre.

Des nouvelles de Rome, en date du 30, annoncent qu'une démonstration chaleureuse a eu lieu au théâtre d'Italie, en l'honneur d'un acteur nommé Savoie. On a remarqué des emblèmes tricolores, et il y a eu des vivats pour Victor-Emmanuel. La Gendarmerie romaine a opéré des arrestations et fait évacuer le théâtre. Les gendarmes français ont empêché que la manifestation se renouvelât dans la rue.

Les Français veillent activement sur les frontières pour empêcher le passage des réactionnaires.

On écrit de Naples, le 30, que le journal officiel a commencé à donner des nouvelles détaillées sur les bandes d'insurgés. Ceux-ci, en grand nombre, seraient concentrés dans la Basilicate avec du canon ; mais ils sont traqués par le général Da Chiesa.

ÉTATS-UNIS.

Jamais la correspondance particulière, adressée de Washington par M. Russell au *Times*, de Londres, n'a dû être attendue avec une impatience plus légitime que dans les circonstances présentes. Nous l'avons aujourd'hui sous les yeux ; nous nous empressons d'en résumer l'esprit général et d'en traduire les passages principaux.

Nous l'avons déjà constaté hier, la version américaine des faits qui ont eu lieu à bord du *Trent* ne diffère pas de la version anglaise. Cette concordance permet d'épargner des redites inutiles. Notons cependant un point important dans l'exposition que présente M. Russell des incidents qui ont accompagné la capture des commissaires confédérés. D'après les bruits qui courent, dit-il, l'arrestation aurait été opérée dans les eaux espagnoles.

On comprend l'intérêt de cette remarque. Elle est véritablement fondée ; elle ouvre carrière à l'intervention de l'Espagne dans la question. Ce qui doit le plus naturellement exciter la curiosité dans la lettre dont nous faisons l'analyse, c'est l'impression qu'a produite dans la capitale des États-Unis la nouvelle de l'affaire. Mieux que personne, M. Russell pouvait la décrire ; voici ce qu'on peut lire dans les notes qu'il détache de son journal quotidien, sous la date du 19 novembre :

« Jusqu'à ce moment, lord Lyons n'a reçu du département d'Etat aucune information relative à l'arrestation des « ambassadeurs confédérés », car nous devons maintenant leur donner ce nom. L'échange des correspondances ne commencera probablement que par les communications reçues de Londres. M. Seward ne devant pas être disposé à prendre l'initiative. L'agitation causée par cet événement ne s'est pas calmée, et je suis convaincu que l'on a ici l'appréhension secrète d'une rupture avec l'Angleterre, par suite de l'acte commis, bien qu'on ait l'air d'être tranquille et parfaitement à l'aise en s'appuyant sur la légalité et le droit ; mais ce n'est là que de la parade. La capture et le châtiement de MM. Mason et Slidell ont de quoi plaire aux instincts populaires de haine et de vengeance ; je pense que le gouvernement gardera ces prisonniers à tous risques ; il n'osera les rendre parce qu'il n'est pas assez fort pour faire ce qui est juste en bravant le sentiment du peuple. M. Lincoln et M. Seward, ainsi que les membres du cabinet en général, doivent éprouver une sorte de satisfaction personnelle en tenant ces messieurs dans une prison ; ils ne s'en priveront pas facilement. »

« Ici, la populace est devenue provocatrice et insolente. Elle dit qu'il ne faut pas rendre les prisonniers. Quant à l'opinion du peuple anglais à ce sujet, nous ne la connaissons pas, et il serait malséant d'exciter, par actions ou paroles, la colère qui s'élèvera certainement dès l'arrivée de la nouvelle en Angleterre. »

« J'ai été très-frappé de l'animosité dont quelques-uns de mes amis ont fait preuve en parlant des mesures que prendrait probablement la Grande-Bretagne en cette occasion : « Si nous sommes obligés maintenant, disent-ils, dans notre heure de faiblesse, de relâcher MM. Slidell et Mason, Dieu nous est témoin que tout Américain jurera solennellement de montrer à l'Angleterre la force de notre ressentiment : nous nous vengerons aussitôt qu'elle sera engagée dans quelque difficulté. »

« Le major général Mac-Clellan a l'esprit plus tranquille depuis que les citations faites de la loi mettent le bon droit de son côté ; mais les officiers expérimentés de l'armée et de la marine considèrent avec une défiance soupçonneuse la justification que l'on tente de l'acte. »

« Hier, quand je suis allé au département d'Etat pour voir M. Seward, on m'a dit qu'il était retenu chez lui par un gros rhume qu'il a pris en venant d'Annapolis ici : cela ne peut servir à expliquer son silence, bien que je pense qu'il ne fera pas un signe avant qu'on s'adresse à lui. »

« Le capitaine Wilkes fournit déjà matière à des biogra-

phies ; on lui demande beaucoup sa photographie et des autographes. Il a agi sans avoir des instructions, on peut le conclure de quelques paroles qu'il a dites en débarquant au fort Monroe : il a, en effet, exprimé la crainte d'être cassé. »

« Dans les camps, parmi les soldats, il y a un sentiment de plaisir ; on a habitude la plupart d'entre eux à considérer la campagne actuelle comme un exercice préparatoire pour une grande guerre avec les Anglais. »

Telle était la situation des esprits à Washington, vers le 19 novembre. L'influence de la presse américaine s'était évidemment fait sentir ; à grand renfort d'extraits, tirés des auteurs qui ont écrit sur le droit des gens, on est parvenu à justifier la conduite du capitaine Wilkes.

(Constitutionnel.)

Pour extrait : LATTOU.

Faits divers.

Un chimiste français vient de découvrir le moyen de rendre incombustibles les mousselines, les dentelles, les tulles et toutes autres étoffes légères. Il ne fait pas un secret de sa découverte. Au moment où vont commencer les bals et les soirées, dit la *Gironde*, et dans le but surtout de la propager parmi le personnel féminin des théâtres, où les accidents sont si nombreux, nous croyons devoir faire connaître cette simple et utile recette.

Il suffit, pour rendre ces étoffes incombustibles, dit le savant, de mêler à l'amidon qui sert à les empeser, la moitié de son poids de carbonate de chaux, vulgairement appelé craie ou blanc d'Espagne. On procède ensuite au repassage comme à l'ordinaire. Cette adjonction de craie ne gâte en rien ni l'apparence, ni la qualité, ni la blancheur de l'étoffe.

— Un professeur de l'Université de Berlin, dit le *Globe*, a fait de curieuses recherches concernant la population de notre planète. En voici le résultat : population de l'Europe, 272 millions ; de l'Asie, 720 millions ; de l'Amérique, 200 millions ; de l'Afrique, 89 millions ; de l'Australie, 2 millions ; total de la population du globe, 1,283,000,000. La moyenne des décès par année, dans certaines places où l'on en tient registre, est de un environ par quarante habitants.

Actuellement, le nombre des décès, dans une année, serait d'environ 32 millions, ce qui est plus que la population entière actuelle des États-Unis. A ce taux, la moyenne des décès, par jour, est d'environ 87,761 ; la moyenne, par heure, 3,653 ; la moyenne, par minute, 61. Ainsi, au moins, une vie humaine se termine par chaque seconde. Comme le nombre des naissances dépasse considérablement celui des décès, il naît probablement 70 ou 80 créatures humaines par minute.

— Les époux M., domiciliés à Paris rue St-Denis, étaient sortis ensemble, hier matin, laissant dans son berceau leur petit garçon, âgé de quatre ans et demi, qui dormait d'un profond sommeil. Au bout d'une heure, la femme M... revint seule. Agitée d'un pressentiment funeste, elle courut vers le berceau, et trouva, dormant, couché en rond sur la poitrine de l'enfant, un gros chat qui lui appartenait. Elle s'empressa de le chasser, comme elle avait fait plusieurs fois ; mais elle s'aperçut que le petit garçon n'existait plus : il avait été étouffé par le poids du corps de l'animal.

Pour extrait : A. LATTOU.

Le vers à soie du chène.

Quoique l'Europe possède, depuis très-long-temps, le ver à soie du mûrier, a dit M. Guérin-Méneville, dans une lecture faite à l'Académie des sciences (séance du 15 septembre 1861), qui donne la plus belle matière textile connue, il est cependant très-utile de chercher à acquérir d'autres fileurs du même genre. En introduisant en Europe des vers à soie susceptibles de donner leur fil à bon marché, on rendra un grand service, et l'on pourra peut-être ainsi arriver à rendre moins nécessaire une matière textile qui ne peut être avantageusement produite par l'agriculture européenne, et pour laquelle presque toutes les nations sont plus ou moins tributaires d'un pays de liberté, où elle n'est obtenue qu'au moyen de l'esclavage.

La déplorable épidémie des vers à soie ayant rendu nécessaire l'introduction d'espèces plus rustiques, l'on a accueilli avec faveur l'espoir d'acquiescer le ver à soie de l'aillante, en admettant aujourd'hui, avec la Société d'Encouragement, que l'élevage de la chenille nouvelle peut donner des bénéfices dans beaucoup de localités, en France et en Algérie. En pré-

sence de ces circonstances, on comprendra l'intérêt que j'attache à l'introduction des vers à soie qui se nourrissent avec les feuilles des chênes, puisqu'ils donneraient très-économiquement une soie grège d'une plus grande valeur.

Il s'en est fallu de bien peu que le ver à soie du chêne, originaire du Japon, n'ait été introduit cette année. L'insuccès de cette tentative est due à ce que l'éducation en a été faite sous une direction incompétente. En effet, sur un grand nombre de jeunes vers nés dans cette condition, quarante chenilles avaient pu atteindre tout leur développement; mais, ainsi que je le craignais, elles ont été prises de maladies, et n'ont donné que quatre cocons, dans lesquels les chrysalides sont mortes.

Un ver, éclos tardivement de quelques œufs qui m'avaient été envoyés pour que je cherche à déterminer l'espèce, a pu être élevé, presque en plein air, avec des feuilles de chêne du bois de Boulogne. Il a donné un beau cocon jaune verdâtre, fermé, pouvant se dévider, et semblable aux meilleurs cocons du ver à soie du mûrier. De ce cocon est sorti un magnifique papillon appartenant, comme je l'avais déjà reconnu par l'étude de l'œuf et du premier âge de la chenille, à une espèce inédite, que j'ai nommée *Bombyx-Yanea-Mai*.

L'éducation de cette unique chenille, soignée avec la plus grande sollicitude par M. Anné, a duré quatre-vingt-deux jours. Cinquante-un jours après, est apparu le papillon. Cette vie prolongée de la chenille montre que cette espèce n'a qu'une génération par an, ce qui la rend éminemment propre à être cultivée sous notre climat. La ponte immédiate des œufs en automne montre encore que cette espèce se comporte tout à fait comme le ver à soie du mûrier, et que ses œufs ne peuvent

éclore qu'au printemps suivant, ce qui permet de les garder tout l'hiver et de les faire voyager pendant six mois au moins.

Ce travail est accompagné d'échantillons de papillons et de cocons des trois espèces de bombyx du chêne, provenant du Bengale, du nord de la Chine et du Japon. Ces objets sont examinés avec intérêt.

Pour extrait, A. LATYU.

BULLETIN COMMERCIAL.

Spiritueux. — Les alcools du Nord sont languissants à 73, 72 l'hect. pour le disponible et courant du mois. Les 3/6 du Languedoc sont nominaux à 110 fr. On traite journellement quelques pipes à la consommation de 104 à 105 fr. l'hect. à 86 degrés à l'entrepôt. On ne compte pas voir de reprise sérieuse sur cet article avant la cessation de la fabrication.

Les eaux-de-vie ne donnent lieu par continuation à aucune affaire importante. L'exportation est nulle et le commerce intérieur ne fait aucune demande: le Montpelliér, pur de tous mélanges, se vend difficilement de 90 à 95 fr. Les tafias des colonies ont une vente assez régulière de 75 à 85 fr. l'hect. Le tout à l'entrepôt du quai Saint-Bernard. A La Rochelle, les eaux-de-vie nouvelles valent 125 fr. l'hect. On continue à ne signaler aucune affaire dans les Charentes, et les cognacs n'y sont l'objet que d'une demande insignifiante.

(Moniteur Agricole de Bordeaux.)

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 2^e QUINZAINE DE NOVEMBRE.

Hectolitre.	le quintal métrique.
Froment..... 28 ^f 63	— 36 ^f 80
Méteil..... 22 48	— 30 64

Seigle..... 20 30	— 28 31
Orge..... 18 »	— 30 »
Sarrasin..... 20 »	— 31 48
Maïs..... 46 94	— 23 67
Avoine..... 44 20	— 26 02
Haricots..... 26 56	— 31 67

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^f 43; 2^e qualité, 0^f 38; 3^e qualité, 0^f 35.

VIANDÉ (prix moyen).

Bœuf 4^f 02; Vache 0^f 63; Veau 4^f 44; Mouton, 4^f 44 c. Porc, 4^f 20.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2^e quinzaine de novembre.

Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs..... 41	41	550 k.	0 ^f 59
Veaux..... 63	63	83 k.	0 ^f 63
Moutons..... 277	277	33 k.	0 ^f 50
Porcs..... 115	115	160 k.	1 ^f 30.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Lundi, 2 décembre.

Hectolitre exposés en vente.	Hectolitre vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..... 258	145	28 ^f 66	78 k. 240
Maïs..... 139	68	16 ^f 17	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

5 décembre 1864.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 10	»	» 20
4 1/2 pour cent	95 20	»	» 40
Obligations du Trésor	448 75	»	» 1 25
Banque de France.....	2975	»	»

décembre.				
Au comptant :				
3 pour 100	69	»	»	» 10
4 1/2 pour 100	95 10	»	»	» 10
Obligations du Trésor	447 50	»	»	» 1 25
Banque de France.....	2975	»	»	»

7 décembre.

Au comptant :				
3 pour 100	69	»	»	»
4 1/2 pour 100	95 10	»	»	»
Obligations du Trésor	447 50	»	»	»
Banque de France.....	2975	»	»	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

4 déc. Valette (Daniel-Henri-Joseph).

Mariages.

5 — Bassez (Adolphe), maître tailleur au 80^e de ligne, et Delaisse (Françoise-Adélaïde-Rose), sans profession.

Décès.

5 — Dominique (Clément), deux mois et demi.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LATYU.

SALON DE LECTURE de M^{me} Joucla, à Toulouse.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SALON, AVEC FACULTÉ D'EMPORTER UN OUVRAGE :	LIVRES SEULEMENT, SANS ENTRÉE AU SALON :
Un an..... 30 ^f	1 ouvrage { Un an..... 22 ^f
Six mois..... 17	{ Six mois..... 10
Un mois..... 3	{ Un mois..... 1

Les abonnés à l'année pourront, pendant les vacances, avoir à la campagne, sans augmentation de prix, 8 à 10 volumes.

COUR IMPÉRIALE D'AGEN.

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de première instance de Cahors.

Par jugement contradictoire et définitif, rendu par le tribunal correctionnel de l'arrondissement de Cahors le huit novembre mil huit cent soixante-un, à la requête de M. le procureur impérial,

La nommée TICOU (Julie), épouse RALLÉS, âgée de cinquante-huit ans, marchande de lait, native et domiciliée du lieu de Labéraudie, commune de Pradines; arrondissement de Cahors,

Déclarée coupable d'avoir commis le délit de falsification d'une substance alimentaire, en ajoutant quatre dixièmes d'eau dans du lait destiné à être vendu,

A été condamnée, par application des articles 1, 5, 7 de la loi du vingt-sept mars mil huit cent cinquante-un, 423, 463, 52 du Code pénal et 194 du Code d'instruction criminelle, à trois jours d'emprisonnement, à seize francs d'amende et aux frais envers l'Etat. Il a été ordonné, en outre, qu'extraît du présent jugement serait inséré au *Journal du Lot*, et qu'il serait affiché, au nombre de dix exemplaires, dans la commune de Pradines, aux lieux accoutumés, et notamment sur la porte de ladite Julie Ticou, le tout à ses frais.

La confiscation du lait saisi a été également ordonnée.

Certifié véritable :

Pour le Greffier en chef du tribunal de première instance de Cahors,

Vu par nous, procureur impérial, BARRASTIN.

COUR IMPÉRIALE D'AGEN.

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de première instance de Cahors.

Par jugement contradictoire et définitif, rendu par le tribunal correctionnel de l'arrondissement de Cahors le huit novembre mil huit cent soixante-un, à la requête de M. le procureur impérial,

La nommée GUIGNES (Marie), épouse DELBREIL, âgée de cinquante-six ans, marchande de lait, née à Parnac, arrondissement de Cahors, domiciliée du lieu de Lacapelle, commune de Cahors,

Déclarée coupable d'avoir commis le délit de falsification d'une substance alimentaire, en ajoutant quatre dixièmes d'eau dans du lait destiné à être vendu,

A été condamnée, par application des articles 1, 5, 6, 7 de la loi du vingt-sept mars mil huit cent cinquante-un, 423, 463, 52 du Code pénal et 194 du Code d'instruction criminelle, à trois jours d'emprisonnement, à seize francs d'amende et aux frais envers l'Etat. Il a été ordonné, en outre, qu'extraît du présent jugement serait inséré au *Journal du Lot*, et qu'il serait affiché, au nombre de dix exemplaires, dans la commune de Cahors, aux lieux accoutumés, et notamment sur la porte de ladite Marie Guignes, le tout à ses frais.

La confiscation du lait saisi a été également ordonnée.

Certifié véritable :

Pour le Greffier en chef du tribunal de première instance de Cahors,

Vu par nous, procureur impérial, BARRASTIN.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. U. CALMETTE, A CAHORS.

L'Art de découvrir les **SOURCES**, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, 1 vol. in-8^o..... 5 fr.

Librairie Universelle

J. U. CALMETTE, à Cahors.

TOUS LES ALMANACHS ILLUSTRÉS

pour l'année 1862.

Agenda de poche et de cabinet, Ordo, Annuaire, Calendrier du Lot et américain.

L'art de découvrir les sources, par l'abbé Paramelle; 2^e édition in-8^o, 3 fr..... 5 fr.

La féodalité de l'Eglise, par F. Laurent, 1 fort vol. in-8^o, 7 fr. 50..... 7 fr. 50

Christianisme et Paganisme, Identité de leur origine, ou nouvelle symbolique, par P. Renard, 1 vol. in-8^o, 6 fr..... 6 fr.

Recherches philosophiques sur les principes de la science du beau, par Voitureux, 1 vol. in-8^o, 5 fr..... 5 fr.

Lettres de M^{me} Swetchine, par M. de Falloux, 2 vol. in-8^o, 15 fr..... 15 fr.

Le Trésor sacré de Cologne, objets d'art du moyen-âge, dessinés et décrits par Franz Bock, 1 vol. in-4^o, 40 fr..... 40 fr.

Les Arbres, études sur leur structure et leur végétation, par Schacht, 1 vol. in-8^o, orné de 250 gravures et 5 lithographies, 12 fr..... 12 fr.

Calendrier du bon cultivateur, par Mathieu Dombasle, 1 gros vol. 4 fr. 75..... 4 fr. 75

Le Monde avant la création de l'homme, par Zimmermann, 250 grav. 1 vol. in-8^o 6 fr. 6 fr.

Dictionnaire des communes, 2 fr..... 2 fr.

Le Béranger des familles, 1 v. in-12, 3 f. 50.

Voyages et Aventures au Mexique, par M. G. Ferry, 1 vol. in-12, 3 fr. 50..... 3 fr. 50

Traité pratique des voies urinaires par le docteur Jazan, 2 vol. ornés de figures... 5 fr.

D'une cause fréquente et peu connue d'empoisonnement prématuré, par le docteur Jazan, 1 gros vol. 5 fr..... 5 fr.

Almanach des progrès de l'industrie et de l'agriculture, par Ch. Laboulaye, pour 1862, prix : 1 fr.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

COLLE BLANCHE LIQUIDE

Cette colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour coller le Papier, le Carton, la Porcelaine, le Verre, le Marbre, le Bois, le Cuir, le Liège, etc. — Prix du flacon : 50 c. et 1 fr.

Poudre de Rubis

incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir tous les métaux. 1 fr. le flacon. A Cahors, chez BAYLES, opticien.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite

Sur carton caoutchouc, émaillé riche. — Bristol, (haute nouveauté).

Billets de mariages, etc., etc.

AVIS.

Tilburys à deux roues d'occasion, voitures à quatre roues, en tout genre, neuves et d'occasion, chariots d'occasion.

S'adresser à M. SEVAL, carrossier à Cahors.

BAYLES J^{ne}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blanches et colorées des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.

EAU DE

NAVARRÉ

Coiffeur-chimiste, rue de la Pomme, 32, à Toulouse.

TEINTURE VÉGÉTALE

pour teindre la barbe et les cheveux en toutes nuances, sans tacher la peau. — Emploi facile et sans danger pour la santé. — 8 francs la boîte.

MÉDAILLE D'HONNEUR

décernée par le jury de l'exposition de Toulouse en 1858.

Dépôt à Cahors, chez M. LUBIN, joaillier.

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N^o 10, à Paris.

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

LE TEMPS

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER, ancien rédacteur en chef de LA PRESSE.

LE TEMPS publie tous les Dimanches une REVUE FINANCIÈRE, par M. EUGÈNE FORCADE.

(Extrait du programme.)

« LE TEMPS sera ce que doit être un journal sous le régime du suffrage universel. Il ne relèvera d'aucun parti, d'aucune secte, d'aucune coterie. Son programme, c'est le large programme de l'esprit moderne : la liberté. Ce mot dit tout à la condition d'être bien compris, et nous espéons montrer que nous l'avons compris. »

MM. les abonnés nouveaux recevront en prime tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication :

LE MARI D'ANTOINETTE

par M. Louis ULBACH.

LE TEMPS a acquis en outre la faculté de donner la prime à ses abonnés, aux prix très réduits de 1 fr. 50 cent. volume, expédié franc de port, tous les volumes des deux Collections suivantes, éditées par Hachette et Lahure :

- 1^o La Collection des principaux Classiques français;
- 2^o La Traduction des meilleurs Romans étrangers.

Le propriétaire-gérant, A. LATYU.